

EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 8 187 pétitionnaires.

Désignation Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT l'insuffisance des services professionnels dans l'ensemble du réseau scolaire du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'attente pour les services professionnels spécialisés peuvent parfois atteindre deux ans ;

CONSIDÉRANT QU'un tel délai peut compromettre la réussite scolaire d'un élève en difficulté ;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels sont nettement insuffisants pour assurer un suivi et un soutien efficace aux élèves présentant des handicaps, des problèmes d'apprentissage ou des problèmes de comportement ;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de parents sont obligés de se tourner vers le secteur privé pour obtenir des services qu'ils sont en droit d'attendre de l'école publique ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation engendre de graves iniquités, particulièrement pour les familles à faibles revenus ;

CONSIDÉRANT QUE des familles en sont réduites à poursuivre en justice les commissions scolaires afin d'obtenir les services dont leurs enfants ont besoin pour assurer leur réussite ;

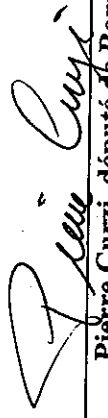
CONSIDÉRANT QUE la prévention est un élément central dans la lutte au décrochage scolaire ;

CONSIDÉRANT les coûts individuels et sociaux du décrochage scolaire ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons que le gouvernement dégage les sommes nécessaires à l'embauche de ressources professionnelles telles que les orthophonistes, les orthopédagogues, les psychologues, les psychoéducatrices et psychoéducateurs, les conseillères et conseillers en orientation, les travailleuses et travailleurs sociaux, les animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, etc., et ceci, afin de répondre adéquatement aux besoins des élèves et de la société québécoise.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Pierre Curzi, député de Borduas

4 mai 2010
Date